



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 3 avril 2026 DÉLIBÉRATION

Rapporteure : Madame la Maire

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CIMORRA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjointe,

M. Sébastien DE TRUCHIS, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOÏPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUÏX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté.es :

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Elodie JIMENEZ

20 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE DE LA COMMUNE

En octobre 2001, suite à la suspension du service national, le gouvernement a instauré au sein de chaque Conseil municipal une fonction de correspondant défense dont la mission est de renforcer le lien entre la société civile et les armées et de sensibiliser les autres élus et la population aux questions de défense. Cela se traduit aussi par une attention spéciale aux étapes du parcours citoyen et en particulier à l'importance du recensement à 16 ans. Mais, aussi, bien sûr, par une participation active au devoir de mémoire.

Il ne s'agit pas d'une mission opérationnelle mais, pour celui ou celle qui aura été désigné.e, de rester actif et attentif au sein d'un réseau d'informations. Le correspondant défense sert de relais entre le ministère de la défense et sa commune.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant défense.

La désignation du correspondant défense peut être effectuée à main levée sur décision unanime de l'assemblée (article L.2121-21 du CGCT).

Sur proposition de Madame la Maire,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de désigner le correspondant défense par un vote à main levée,
- **DESIGNE** Monsieur Frédéric LOUSTAU, correspondant défense de la Commune d'Oloron Ste-Marie.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 08/04/2026





Marie-Lyse BISTUÉ
